

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 AOÛT 2018

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Ferdinand, tenue le 6 août 2018, à 19 heures, à la salle du conseil, 821, rue Principale.

Sont présents: Clémence Nadeau et Suzanne Aubre, conseillères ainsi que Jean-Claude Gagnon et Pierre-Alexandre Simoneau, conseillers formant quorum sous la présidence de Yves Charlebois, maire.

Jean-Paul Pelletier, conseiller et Sylvie Gingras, conseillère sont absents.

Sont également présents : Marc Fournier, secrétaire d'assemblée, Geneviève Paradis, responsable des loisirs, Fanny Pécheux, inspectrice en permis et environnement et Olivier Michaud, contremaître des travaux publics.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte par Yves Charlebois, maire.

ORDRE DU JOUR

- A) Ouverture de la séance
- B) Adoption de l'ordre du jour
 - Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- C) Nomination – secrétaire d'assemblée
- D) Adoption des procès-verbaux
- E) 1^{re} période de questions
- F) Rapport des loisirs
- G) Rapport d'environnement
- H) Varia
 - Délégation de sorties
 - Adoption du règlement relatif aux usages conditionnels
 - Adoption du règlement pour modifier l'annexe B du règlement no 2018-176 relatif à la circulation et au stationnement
 - Encadrement des activités de communication
 - Tournoi de golf St-Fer Classique
 - Décompte progressif no 6 – Parc du Versant du Lac
 - Parc du Versant du Lac – asphalte skatepark
 - Parc du Versant du Lac – clôture skatepark
 - Répondant en matière d'accommodement
 - Colloque de zone ADMQ
 - Bonification de l'aide financière – Villa Versant du Lac
 - Suivi de l'entretien de la rivière Larose-Fortier
 - Souper-bénéfice – Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable
 - Application de la Politique salariale
 - Avis de motion : règlement relatif à la modification des pouvoirs de la directrice générale
 - Vente des vieux quais
 - Remplacement temporaire de l'inspecteur en environnement et permis
 - Embauche d'une aide temporaire à la directrice générale
- I) Rapport de voirie
- J) 2^e période de questions
- K) Présentation des comptes
- L) Clôture de la séance

2018-08-247

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-248

Interversion des points à l'ordre du jour

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour au

besoin. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-249 Nomination - secrétaire d'assemblée

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que Marc Fournier soit nommé comme secrétaire d'assemblée pour la présente séance en l'absence de Sylvie Tardif. Un montant de 150 \$ lui sera versé pour cette séance. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-250 Adoption des procès-verbaux

Attendu que tous les membres de ce conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 et une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2018, le secrétaire est dispensé d'en faire la lecture.

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 juillet 2018 et le procès-verbal de la séance extraordinaire du 16 juillet 2018 tels que présentés. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les personnes présentes à la 1^{re} période de questions.

2018-08-251 Rapport des loisirs

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'accepter le rapport des loisirs de juillet 2018 tel que présenté par Geneviève Paradis, responsable des loisirs. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-252 Rapport d'environnement

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'accepter le rapport d'environnement de juillet 2018 tel que présenté par Fanny Pécheux, inspectrice en permis et environnement. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-253 Adoption du règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du règlement au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Attendu que tous les membres du conseil présents confirment l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement relatif aux usages conditionnels numéro 2018-179.

RÈGLEMENT no 2018-179

Règlement relatif aux usages conditionnels

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Ferdinand est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q. chapitre A-19.1) et que le Conseil peut adopter, en vertu de l'application des articles 145.31 à 145.35 de cette loi, un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose d'un Comité consultatif d'urbanisme (CCU) constitué par règlement en vertu de cette même loi;

CONSIDÉRANT QUE le CCU est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil municipal sur toutes les questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, conformément à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, grâce à l'application de règlements à caractère discrétionnaire, comme celui portant sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose également de plusieurs autres règlements de nature urbanistique, notamment celui portant sur le zonage, ce dernier étant en vigueur depuis le 16 mai 2017 et que ce dernier jumelé à un règlement sur les usages conditionnels permet d'interagir en aménagement et développement du territoire sur ledit territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Érable a, depuis le 6 novembre 2013, un schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur, lequel s'applique légalement sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ledit schéma encadre, conformément aux orientations du gouvernement, la construction de nouvelles habitations en zone agricole permanente, notamment sur le territoire de la municipalité, en plus d'encadrer les autres usages non agricoles et non forestiers en zone agricole;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de L'Érable a réalisé un plan de développement de la zone agricole (PDZA) couvrant notamment le territoire de la municipalité, et que ce plan vise un développement et une occupation renouvelée du territoire rural, notamment par l'obtention d'une autorisation sur les demandes à portée collective obtenue en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, L.R.Q. chapitre P-41.1 le 6 février 2017 pour ce qui concerne la construction d'habitations en zone agricole ;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation, portée au dossier no 373898 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ), est traduite au présent règlement;

CONSIDÉRANT QUE cette autorisation a été intégrée au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de L'Érable et que la municipalité reprend le contenu de cette intégration pour être en concordance avec l'ensemble du projet;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité croit que la construction d'habitations en zone agricole doit être encadrée afin d'assurer que la finalité de ces constructions soit de permettre une meilleure occupation du territoire agricole et forestier et ainsi favoriser un développement renouvelé et dynamique du territoire rural, de l'agriculture et de la foresterie;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité juge qu'il est important de permettre la construction de nouvelles habitations en territoire agricole et forestier conditionnellement à ce qu'elles soient liées à des projets agricoles et/ou forestiers, et que la façon d'arriver à ces fins est par l'adoption d'un règlement sur les usages conditionnels;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée de consultation a été tenue le 3 juillet 2018 à la salle du conseil située au 821 rue

Principale à Saint-Ferdinand où les personnes désirant se faire entendre ont pu s'exprimer;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été déposé par Sylvie Gingras à la séance du conseil tenue le 4 juin 2018;

CONSIDÉRANT QU'un projet de règlement a été adopté à la séance du conseil tenue le 4 juin 2018;

EN CONSÉQUENCE, SUR PROPOSITION DE CLÉMENCE NADEAU et résolu à l'unanimité :

Que le conseil adopte le règlement suivant portant le numéro 2018-179 intitulé « Règlement relatif aux usages conditionnels de la Municipalité de Saint-Ferdinand »;

Que l'original dudit règlement soit conservé aux archives de la municipalité et a effet comme s'il était récité au complet dans le livre des délibérations et le livre des règlements.

Adopté à Saint-Ferdinand, ce 6 août 2018.

Maire

1^{er} projet : 4 juin 2018
Avis de motion : 4 juin 2018
2^e projet : 3 juillet 2018
Adoption : 6 août 2018
Approbation :
Publication :

Secrétaire-trésorière

2018-08-254

Adoption du règlement pour modifier l'annexe B du règlement no 2018-176 relatif à la circulation et au stationnement

Attendu que tous les membres du conseil, sans exception, ont préalablement reçu, conformément à la loi, une copie du projet de règlement no 2018-181 au moins 2 jours juridiques avant la tenue de la séance;

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement numéro 2018-181 pour modifier l'annexe B du règlement no 2018-176 relatif à la circulation et au stationnement tel que lu.

RÈGLEMENT no 2018-181

Règlement pour modifier l'annexe B
du règlement no 2018-176 relatif à
la circulation et au stationnement

Attendu qu'il y a lieu de modifier l'annexe B du règlement no 2018-176 relatif à la circulation et au stationnement;

Attendu qu'un avis de motion a été donné le 3 juillet 2018;

Attendu qu'un projet de règlement a été présenté le 16 juillet 2018;

En conséquence, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'adopter le règlement numéro 2018-181 comme suit :

ARTICLE 1

L'annexe B du règlement no 2018-176 spécifiant les endroits où il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public au-delà de la période autorisée est remplacée par l'annexe B jointe au présent règlement.

ARTICLE 2

Toutes autres dispositions relatives au présent règlement sont édictées par le règlement no 2018-176.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité des conseillers

Maire

Secrétaire-trésorière

Avis de motion : 3 juillet 2018
Projet de règlement : 16 juillet 2018
Adoption : 6 août 2018
Publication :

RÈGLEMENT RELATIF À LA CIRCULATION ET AU STATIONNEMENT

ANNEXE B

Endroits où il est interdit de stationner ou d'immobiliser un véhicule sur un chemin public au-delà de la période autorisée

RUE PRINCIPALE :

- du côté pair : du numéro civique 168 au numéro civique 280
- du côté pair : entre la Côte de l'Église et le numéro civique 736

RUE NOTRE-DAME :

- du côté pair : entre la Côte de l'Église et le numéro civique 600

RANG 4 NORD :

- du côté pair : à partir de l'entrée principale de la résidence du 466 rang 4 Nord sur une longueur de 200 mètres vers la résidence du 462.

2018-08-255

Encadrement des activités de communication

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu de retenir les services de Me Catherine Corneau, avocate, de la firme Pro-Gestion pour l'élaboration de la politique de communication (phases 3 et 4) selon l'estimation du 24 mai 2018 au montant de 3 875 \$ (les frais de déplacement et les taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-256

Tournoi de golf St-Fer Classique

Il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu d'offrir un certificat-cadeau de 25 \$ du Manoir du Lac William et un certificat-cadeau de 25 \$ du Resto Bar Le William comme commandite lors du tournoi de golf St-Fer Classique qui aura lieu le 2 septembre 2018. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-257

Décompte progressif no 6 - Parc du Versant du Lac

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le décompte progressif no 6 pour les travaux exécutés au

Parc du Versant du Lac et validé par Daniel Lapointe, ingénieur de SNC Lavalin et d'autoriser le paiement de 125 718.11 \$ (taxes incluses) à l'entrepreneur 9181-9243 Québec inc. (Excavation Pascal Binette). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-258 Parc du Versant du Lac

Attendu l'état de détérioration avancé du pavage du skateparc;

Attendu que la municipalité juge pertinent de faire la réfection complète du pavage immédiatement afin d'éviter d'endommager les travaux d'aménagement du nouveau parc;

Attendu que ces travaux supplémentaires sont non subventionnés;

En conséquence, il est proposé par Clémence Nadeau et résolu :

- D'autoriser les travaux de réfection complète du pavage du skateparc au Parc du Versant du Lac selon l'estimé du 13 juin 2018 de la firme 9181-9243 Québec inc. (Excavation Pascal Binette) au montant de 21 260 \$ (taxes en sus).
- D'autoriser l'affectation du surplus non affecté (poste budgétaire 5599100000) au montant de 22 320 \$ pour le poste Parc du Versant du Lac (poste budgétaire 0360025725).

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-259 Parc du Versant du Lac

Attendu que la municipalité juge pertinent de faire rehausser la hauteur de la clôture du skatepark de 1,2 mètres à 3 mètres sur les trois côtés afin d'augmenter le niveau de sécurité des usagers;

Attendu que ces travaux supplémentaires sont non subventionnés;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre et résolu :

- D'autoriser les travaux de rehaussement de la clôture du skatepark au Parc du Versant du Lac sur les trois côtés selon l'estimé du 13 juin 2018 de la firme 9181-9243 Québec inc. (Excavation Pascal Binette) au montant de 7 253.87 \$ (taxes en sus).
- D'autoriser l'affectation du surplus non affecté (poste budgétaire 5599100000) au montant de 7 615 \$ pour le poste Parc du Versant du Lac (poste budgétaire 0360025725).

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-260 Répondant en matière d'accommodement

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de désigner la directrice générale Sylvie Tardif comme répondante en matière d'accommodement conformément à la Loi favorisant le respect de la neutralité religieuse de l'État et visant notamment à encadrer les demandes d'accommodements pour un

motif religieux dans certains organismes. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-261 Colloque de zone ADMQ

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu d'autoriser les directrices Michèle Lacroix et Sylvie Tardif à assister au colloque annuel de la zone Lotbinière-Appalaches de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui se tiendra le 13 septembre 2018 à Thetford Mines et de défrayer les frais d'inscription de 100 \$ par personne et autres frais encourus. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-262 Villa Versant du Lac no ACL 0800 - aide financière

Attendu qu'il y a lieu de bonifier la contribution du milieu;

Il est proposé par Suzanne Aubre et résolu :

Que la municipalité de Saint-Ferdinand a l'intention d'octroyer un crédit de taxes annuel de 20 000 \$ pour une période de 16 ans à titre de contribution du milieu afin de réaliser le projet « Villa Versant du Lac no ACL 0800 » dans le cadre du programme AccèsLogis Québec;

Que la présente résolution remplace la résolution numéro 2018-04-118.

Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-263 Suivi de l'entretien de la rivière Larose-Fortier

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu de retenir les services de la firme Miroslav Chum inc. pour l'élaboration du suivi des travaux d'entretien de la rivière Larose-Fortier selon l'offre de service datée du 22 juillet 2018 au montant de 4 264 \$ (taxes en sus). Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-264 Souper bénéfique Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'acheter 4 billets au coût de 100 \$ chacun pour le souper bénéfique de la Fondation du CLSC-CHSLD de l'Érable qui aura lieu le 5 septembre 2018 à Princeville. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-265 Application de la Politique salariale

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de mandater la firme Raymond Chabot Grant Thornton pour effectuer les démarches nécessaires pour l'application de la nouvelle Politique salariale et du calcul du versement des sommes dues rétroactivement au 1^{er} janvier 2018. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

AVIS DE MOTION ; RÈGLEMENT RELATIF À LA MODIFICATION DES POUVOIRS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Clémence Nadeau, conseillère, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement relatif à la modification des pouvoirs de la directrice générale.

2018-08-266 Vente des vieux quais

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter l'offre de Martin Boulet du Resto-Bar Le William pour

l'achat des vieux quais au montant de 1 000 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-267 Demande d'assistance à la Fédération québécoise des municipalités

Attendu que dans un but préventif afin de seconder, s'il y a lieu, l'administration municipale et d'assurer la continuité des services à nos citoyens;

En conséquence, il est proposé par Suzanne Aubre, appuyé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal de Saint-Ferdinand mandate le comité des Ressources humaines de la municipalité pour :

- . Compléter le formulaire de demande de la Fédération québécoise des municipalités (ci-après désignée FQM)
- . Faire l'analyse de personnes ressources proposées par la FQM
- . Faire les recommandations appropriées au conseil municipal

Ainsi que de mandater Clémence Nadeau, conseillère responsable du Comité des Ressources humaines pour représenter la municipalité dans ces démarches auprès de la FQM. Adopté.

2018-08-268 Rapport de voirie

Il est proposé par Jean-Claude Gagnon et résolu d'accepter le rapport de voirie de juillet 2018 tel que présenté par Olivier Michaud, contremaître des travaux publics. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Le maire invite les personnes présentes à la 2^e période de questions.

2018-08-269 Présentation des comptes

Il est proposé par Clémence Nadeau et résolu de payer les comptes du mois de juillet 2018 tels que présentés pour un montant de 408 398.72 \$. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

2018-08-270 Clôture de la séance

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Pierre-Alexandre Simoneau et résolu que la présente séance soit levée à 20 heures. Adopté à l'unanimité des conseillers, le maire n'ayant pas voté.

Maire

Secrétaire-trésorière

Je, Yves Charlebois, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.